

XII^e CONGRÈS DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE DROIT CONSTITUTIONNEL

POITIERS

11 AU 13 JUN 2026



PROGRAMME

<https://afdc2026.conference.univ-poitiers.fr>



SCANNEZ POUR
TOUT
RENSEIGNEMENTS

11 JUIN 2026

13H : Accueil des congressistes (Bâtiment E10 (Hôtel Aubaret), 15, rue Sainte Opportune, 86000 Poitiers)

13H-17H : Vote pour le renouvellement des membres du Conseil d'administration (Bâtiment E10, Salle 1, RDC)

13H30 : Discours d'accueil

14H : Table-ronde inaugurale :

« **L'État de droit face au constitutionnalisme illibéral** », sous la présidence de **Bertrand Léo Combrade** (Professeur à l'Université de Poitiers) (Bâtiment E10, Amphithéâtre Carbonnier)
Avec la participation de **Danièle Darlan** (Professeure de droit public, Présidente de la Cour constitutionnelle de la République centrafricaine, 2017-2022), **Olivier Jouanjan** (Professeur à l'Université de Paris-Panthéon-Assas), **Bertrand Mathieu** (Professeur émérite à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne) et **Nicoletta Perlo** (Professeure à l'Université Bourgogne Europe).

15H30 : Début des ateliers

17H30 : Assemblée générale de l'AFDC (Bâtiment E10, Amphithéâtre Carbonnier)

18H30-19H30 : Apéritif dînatoire (sur inscription préalable), (Cour du bâtiment E9, 43, place Charles de Gaulle, 86000 Poitiers)

19H45 : Pièce de théâtre : Le Cercle des philosophes disparus

- Auteur et metteur en scène : **Dominique Rousseau**
- Comédiens : **Pascal Beauvais ; Théo Ducharme ; Mathilde Heitzmann-Patin ; Thibaud Mulier ; Xavier Philippe**. (Bâtiment E10, Amphithéâtre Carbonnier)

12 juin 2026

9H-12H : Ateliers

12H : Buffet déjeunatoire sur place (compris dans l'inscription au congrès). (Cour du bâtiment E9, 43, place Charles de Gaulle, 86000 Poitiers)

13H : Réunion du Conseil d'administration nouvellement élu (Bâtiment E9, 43, place Charles de Gaulle, Poitiers, Salle Savatier)

14H-18H30 : Ateliers

19H30 : Dîner de gala (sur inscription préalable) (Villa Emma, 12 Rue Auber, 86000 Poitiers)

13 juin 2026

9H30 : Table-ronde de la jeune recherche

« La thèse de doctorat en droit constitutionnel et les choix méthodologiques : quel apport scientifique à l'ère des bases de données et de l'intelligence artificielle ? » (Bâtiment E10, Amphithéâtre Carbonnier)

- Introduction : **Kassandra Goni** (Présidente de la Commission jeune recherche constitutionnelle, enseignante-chercheuse contractuelle à l'Université de Bordeaux)
- Discutants : **Julien Bétaille** (Professeur à l'Université de Pau), **Camille Bordère** (Maîtresse de conférences à l'Université de Caen), **Romain Rambaud** (Professeur à l'Université de Grenoble) et **Alya Hafsaoui** (Doctorante à l'Université de Grenoble)
- Animation des débats : **Marta Aurino** (Post-doctorante à Sciences Po Paris)

10H45 : « Où en est le droit constitutionnel ? Bilan critique et perspectives du XIIe Congrès de l'AFDC », par **Samy Benzina** (Professeur à l'Université de Poitiers). (Bâtiment E10, Amphithéâtre Carbonnier)

- Intervention introductive suivie d'un échange avec les responsables d'ateliers et la salle

12H : Remise du Prix Louis Favoreu puis discours de clôture du Président de l'AFDC.

14H et 15H30 : Visites culturelles du centre-ville de Poitiers (Rendez-vous devant le bâtiment E9, 43, place Charles de Gaulle, 86000 Poitiers)



Nos partenaires :



SOMMAIRE DES ATELIERS

Atelier 1 – Cultures constitutionnelles et culture de la Constitution

Atelier 2 – Environnement, vivant et santé

Atelier 3 – État de droit, justice et droits fondamentaux

Atelier 4 – Les échelles territoriales du droit constitutionnel : local, européen et global

Atelier 5 – Constitution, technologies et intelligence artificielle

Atelier 6 – Renouvellement de la pensée, des concepts et de l'enseignement

Atelier 7 – Finances publiques et droit constitutionnel économique

Atelier 8 – Mutations institutionnelles des systèmes politiques

ATELIER N° 1

Cultures constitutionnelles et culture de la Constitution

Amphi Carbonnier (bâtiment E10)

Responsables : **Jordane Arlettaz** (Professeur, Université de Montpellier), **Aurore Gaillet** (Professeur, Université Toulouse Capitole) et **Alexis Le Quinio** (Professeur, Université de Limoges)

Jeudi après-midi

15h30 – Introduction par les responsables

ACTEURS

15h40 – **Pascal Touhari**, Avocat, Barreau de Lyon : L'avocat et la Constitution

15h50 – **Gaël Brusau**, Doctorant, Université Toulouse Capitole : Les médias et le contrôle juridique : vecteur d'une culture constitutionnelle dans l'espace audiovisuel et numérique

16h00 – **Arthur Gaudin**, Maître de conférences, Université de Rouen : La Constitution dans les murs de l'école

16h10 – **Beverley Toudic**, Docteure, Université de Lille : Situer la place du citoyen : marqueur de la culture constitutionnelle démocratique

16h20 – **Théo Fraysse**, Doctorant, Université de Limoges : Pour une culture constitutionnelle de l'externalisation : approche comparée

16h30 – Discussions

17h – Fin des travaux

Vendredi matin

THEORIE

9h00 – **Mathilde Ambrosi**, Doctorante, Université de Bordeaux : La culture du serment politique en France : autopsie d'une pratique autrefois foisonnante

9h10 – Dylan Swolarski, Docteur, Université Versailles-Saint-Quentin : La culture constitutionnelle ou l'éthique juridique de la Communauté constitutionnelle

9h20 – Alexis Buixan, Maître de conférences, Université de Rennes : « Quand le juriste français entend le mot culture, il sort son Kelsen ! ». Quelques obstacles épistémologiques aux approches culturelles du droit constitutionnel

9h30 – Charles Merveilleux du Vignaux, Doctorant, Université Paris II Panthéon-Assas : Le versant négatif de la culture constitutionnelle : Maurice Hauriou ou le fédéraliste contrarié

9h40 – Marie-Claire Ponthoreau, Professeure, Université de Bordeaux : De l'importance des formes non écrites dans la culture constitutionnelle et, en particulier, des principes de retenue et de coopération loyale.

9h50 – Discussions

10h15 – Pause

CULTURE PARLEMENTAIRE ET JUDICIAIRE

10h45 – Lisa Liris & Thomas Rittié, Doctorants, Université Toulouse Capitole : Contester par la Constitution : motions de censure et culture constitutionnelle du conflit

11h00 – Cassandra Gaven-Jolimay, Doctorante, Université de Montpellier et **Ilan Strasbach**, Doctorant, Université de Créteil : L'instrumentalisation parlementaire du contentieux constitutionnel : étude pratique d'une culture constitutionnelle stratégique

11h15 – Zerah Brémond, Maître de conférences, Université de Pau: Les dispositions censurées par le Conseil constitutionnel : quels enseignements quant à la culture constitutionnelle institutionnelle ?

11h25 – Clément Page, Doctorant, Université de Poitiers : Le Conseil constitutionnel et la diffusion de la culture constitutionnelle

11h35 – Discussions

12h – Fin des travaux

Vendredi après-midi

ÉTATS-UNIS

14h00 – Paul Langlois Deschamps, Docteur, Université Paris Saclay : Construire l'opinion : genèse (para)textuelle des opinions de la Cour suprême des États-Unis et de leur place dans la culture constitutionnelle

14h10 – Benjamin Fargeaud, Professeur, Université de Lorraine : Common good constitutionalism et culture constitutionnelle états-unienne : une contre-révolution peut en cacher une autre

14h20 – Félicien Massebieau, Doctorant, Université de Strasbourg : La formation d'une culture constitutionnelle pro-esclavagiste dans les États du sud des États-Unis 1776-1861

14h30 – Gaspard Brunet et Paul Mady-Kerguelen, Doctorants, Université Paris 1 : La dérégulation environnementale, un marqueur du raidissement de la culture constitutionnelle américaine

14h45 – Discussions

AUTRES ÉTATS

15h45 – Wellia Mazamesso, Agrégé, Université de Lomé: Les référents culturels dans le constitutionnalisme africain

15h55 – Philomène Touvier, Doctorante, Université Paris 1 : Juge constitutionnel étranger = culture constitutionnelle étrangère = changement de culture constitutionnelle : l'inférence est-elle exacte pour la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo ?

16h05 – Carla Huerta, UNAM, Mexico : La culture constitutionnelle du Mexique et la suprématie constitutionnelle

16h15 – Hiam Mouannès, Maître de conférences, Université Toulouse Capitole : L'absence d'une culture constitutionnelle ou d'une culture de la Constitution au profit d'entorses constantes à la Constitution libanaise

16h25 – Discussions

17h10 – Fin des travaux

ATELIER N° 2

Environnement, vivant et santé

Amphi Rousseau (bâtiment E9)

Responsables : Laurence Gay (Directrice de recherches au CNRS, Université d'Aix-en-Provence), Simon Jolivet (Maître de conférences, Université de Poitiers), et Pierre de Montalivet (Professeur, Université de Créteil)

Vendredi matin

PERSPECTIVES INTERNATIONALES ET COMPAREES

9h00 – Nelson Ollard, Docteur, Université de Poitiers : L'avis consultatif de la CIJ de juillet 2025 relatif aux obligations des États en matière climatique et le droit constitutionnel français : vers un dialogue systémique constructif ?

9h10 – Fridolin Joël Nteuk, Docteur, Université de Douala : La protection constitutionnelle du droit à un environnement sain dans les États du Lac Tchad

9h20 – Pietro Ferretti, Docteur, Université de Parme : La Constitution comme instrument écologique ? Les effets des révisions constitutionnelles sur l'équilibre entre liberté d'entreprise et protection de l'environnement en France et en Italie

9h30 – Débat et pause

10h00 – Clémentine-Eleni Nikolaidis-Lefrançois, Docteur, Université d'Aix-Marseille : Le droit fondamental d'accès à l'eau potable en droit comparé : réflexions sur l'interdépendance entre concept et contexte

10h10 – Ruiz Núñez et Darío Icaro, Avocats, Pontificia Universidad : Le moment constitutionnel chilien et le changement constitutionnel informel du régime des eaux

10h20 – Kamal Al hamidawi, Maître de conférences, Université deSUMER : La protection constitutionnelle de la biodiversité en période de crise : Étude à partir du cas des marais irakiens

10h30 – Débat et pause

NOUVEAUX CONCEPTS ET OBJETS CONSTITUTIONNELS

11h00 – **Claudia Corazzani**, Docteure, Université Lyon III: La reconnaissance de la valeur constitutionnelle du principe de non-régression justifiée par l'approche One Health

11h10 – **Loyal Mehadji**, Doctorante, Université de Pau : L'apport de l'approche One Health au droit constitutionnel de l'environnement

11h20 – Débat

12h00 – Fin des travaux

Vendredi après-midi

14h00 – **Asimina Tsalpatourou**, Docteure, Université Paris I : La protection juridique contre la précarité énergétique

14h10 – **German-Alfonso Lopez-Daza**, Professeur, Colombie : Les droits bioculturels : entre innovation dogmatique et défis d'efficacité dans le nouveau constitutionnalisme écologique

14h20 – Débat et pause

PERSPECTIVES NATIONALES

A) LES NORMES CONSTITUTIONNELLES SUR L'ENVIRONNEMENT EN DEBAT

15h00 – **Camille Poirier**, Doctorant, Université de Montpellier : Repenser la participation du public en droit constitutionnel de l'environnement

15h10 – **Katarzyna Clapinska**, Doctorante, Paris I : L'impact de la Charte de l'environnement – évaluation de 20 ans de fonctionnement

15h20 – Débat et pause

15h40 – **PANEL** : **Marine Fleury**, Maître de conférences, Université Picardie, **Patricia Rrapi**, Maître de conférences, Université Nanterre, **Sylvie Salles**, Maître de conférences, Université de Nîmes, **Florian Savonitto**, Maître de conférences, Université de Montpellier 3: Faut-il conserver la Charte de l'environnement ?

B) LE DEVELOPPEMENT DU CONTENTIEUX CONSTITUTIONNEL DE L'ENVIRONNEMENT

17h00 – **Jules Delaporte**, Doctorant, Université de Brest : Les mutations et combinaisons interprétatives dans la jurisprudence environnementale du Conseil constitutionnel

17h10 – **Nefeli Lefkopoulou**, Post-doctorante, Université Aix-Marseille : Le rôle du juge constitutionnel face à l'expertise scientifique dans le contentieux des pesticides

17h20 – **Audrey Fauconnier**, Docteure, Université de Nantes : Le référé-liberté fondé sur l'article 1^{er} de la Charte de l'environnement : une protection du vivant plus que des individus

17h30 – Débat

18h00 – Fin des travaux

ATELIER N° 3

État de droit, justice et droits fondamentaux

Amphi Madiot (bâtiment E10)

Responsables : **Damien Fallon** (Maître de conférences, Université de Poitiers), **Fabrice Hourquebie** (Professeur, Université de Bordeaux), **Agnès Roblot-Troizier** (Professeur, Université Paris I)

Judi après-midi

STATUT DES JUGES ET DE LA JUSTICE

15h30 – **Newton Tavares Filho**, Docteur, Paris I, administrateur à la Chambre des députés du Brésil : Qui jugera les juges ? Le cas du Conseil national de justice du Brésil

15h40 – **Laurent Drouvot**, Docteur, Université de Toulon : La question de l'indépendance du procureur dans le fonctionnement de la justice dans la France du XXI^e siècle

15h50 – **Xavier Bioy**, Professeur, Université Toulouse Capitole: La responsabilité institutionnelle de la fonction de juger

16h00 – Débats

16h20 – Pause

PROCES ET PROCEDURES JURIDICTIONNELLES

16h40 – **Hodabalo Tchilabalo**, Docteur, Université de Montpellier : La collégialité au sein des cours constitutionnelles. Étude d'un élément de légitimité procédurale

16h50 – **Merwane Benrahou**, Docteur, Université Paris I : Instituer un rapporteur de la Constitution : un levier de légitimation du Conseil constitutionnel

17h00 – **Marta Aurino**, Docteure, Université de Bordeaux: Qu'est-ce qui rend les juridictions constitutionnelles si vulnérables ? Anatomie de leur fragilité dans les processus de recul démocratique

17h10 – Débats

17h30 – Fin des travaux

Vendredi matin

PROCES ET PROCEDURES JURIDICTIONNELLES (SUITE)

9h00 – **Daphné Akoumianaki**, Docteure, Université Paris I : La structure de la justice constitutionnelle en Grèce : enjeux et perspectives

9h10 – **Marina Kalara**, Docteure, Université Paris I : La critique de la justice en Grèce : fondements, encadrement et limites dans un contexte de post-crise économique

9h20 – Débats

9h40 – Pause

QUESTIONS D'EFFECTIVITE DU CONTROLE DE CONSTITUTIONNALITE

10h10 – **Pierre-Yves Gahdoun**, Professeur, Université de Montpellier : Le contrôle de constitutionnalité des lois par le Comité constitutionnel sous la IV^e République

10h20 – **Aleksandr Hayrapetyan**, Doctorant, Université Paris I : L'Union soviétique est morte, vive la justice constitutionnelle

10h30 – Théo Jurat-Pentiadou, Doctorant, Université de Pau : L'effectivité des décisions du Conseil constitutionnel en question : l'exemple de la censure de la loi Molac

10h40 – Débats

11h00 – Pause

11h20 – Laura Cascino, Doctorante, Université de Pau : Les juridictions constitutionnelles et l'euthanasie : entre incitation et prescription. Analyse de droit comparé

11h30 – Valentin Debouchez, Doctorant, Université de Pau : Vers une autonomisation du droit constitutionnel à la protection sociale ?

11h40 – Mélissa Coulibaly, Doctorante, Université de Lille : Les enseignements politico-juridiques du contrôle des opérations électorales par la Cour constitutionnelle roumaine lors de l'élection présidentielle de 2024

11h50 – Marie Padilla, Maître de conférences, Université de Bordeaux : « Couvrez ce contrôle de constitutionnalité que je ne saurai voir ! », la UK Supreme Court et le développement du principe of legality

12h – Débats

12h20 – Pause déjeuner

Vendredi après-midi

LA CRITIQUE DES DECISIONS

14h00 – Anaïs Al-Nasr, Docteur, Université de Paris II : Le seuil d'admissibilité de la critique des décisions de justice : que peut encore le droit pour l'État de droit ?

14h10 – Pierre-Louis Paillot, Doctorant, Université de Bordeaux : La critique en « gouvernement des juges » est-elle scientifiquement disqualifiante ? Réflexions sur un discours et un méta-discours

14h20 – Eleonora Bottini, Professeur, Sciences Po Paris et **Claire Cuvelier**, Professeure, Université de Grenoble : Critiquer le Conseil constitutionnel sans délégitimer l'État de droit : quel seuil d'acceptabilité pour la critique ?

14h35 – Débat

15h – Pause

JUSTICE ET ILLIBERALISME

15h20 – Thomas Andreu, Doctorant, Université de Pau : L'hypertrophie de la justice constitutionnelle, source du populisme illibéral ? Brèves réflexions à partir de l'histoire constitutionnelle hongroise et polonaise

15h30 – Anne-Marie Le Pourhiet, Professeur émérite, Université de Rennes : État de droit : la vie secrète d'un mot vedette...

15h40 – Camille Aynès, Maître de conférences, Université de Nanterre : Les décisions de justice d'inéligibilité : quelle légitimité juridictionnelle face à la souveraineté démocratique ? Analyse du discours des juges

15h50 – Débats

16h10 – Pause

16h30 – Antoine Carpentier, Doctorant, Université de Clermont-Auvergne : Le lit de justice anticipé. Sur une transformation silencieuse du constitutionnalisme français

16h40 – Maxim Sorokin, Doctorant, Université de Bordeaux : « Lit de justice » présidentiel : l'expérience des régimes semi-présidentiels non libéraux (Kazakhstan et Kirghizstan)

16h50 – Débats

17h15 – Clôture

17h30 – Fin des travaux

ATELIER N° 4

Les échelles territoriales du droit constitutionnel : local, européen et global

Salle Savatier (bâtiment E9)

Responsables : **Anne-Laure Cassard-Valembois** (Maîtresse de conférences à l'Université de Dijon), **Carolina Cerda-Guzman** (Maîtresse de conférences à l'Université de Bordeaux) et **Pierre Mouzet** (Professeur à l'Université de Tours).

Jeudi après-midi

15h30 – Introduction

LA QUESTION COMMUNALE

15h40 – Cécile Regourd, Maître de conférences, Université de Toulouse :
La commune, échelon naturel d'exercice de la démocratie

15h50 – Valentine Benedetti, Doctorante, Université de Montpellier :
L'harmonisation du scrutin municipal à l'épreuve de la diversité territoriale

16h – Débat

16h15 – Pause

16h25 – Paul Cedro, Doctorant, Université Lyon III : La déontologie des agents publics à l'épreuve des exigences constitutionnelles du droit d'éligibilité

16h35 – Maria Francesca De Tullio, Assistant professeur, Université de Naples : Crise de la représentation et participation locale : vers une redéfinition du mandat libre à l'épreuve des expériences comparées italienne et française

16h45 – Débat

17h – Fin des travaux

Vendredi matin

LA QUESTION COMMUNALE (SUITE)

9h30 – Julien Wolikow, Commune de Paris, : La mise en œuvre des droits constitutionnels par les polices municipales

L'OUTRE-MER ET LA QUESTION COLONIALE

9h40 – Fannie Duverger, Maître de conférences, Université de Rouen :
Le Groenland comme laboratoire des défis locaux et globaux du droit constitutionnel

9h50 – Chloé Lampin, Doctorante, Université de Lille : Diviser pour mieux réunir ? La ténacité de l'unité et de l'indivisibilité au cœur de la transformation constitutionnelle des collectivités infra-étatiques en France et au Canada

10h – Débat – Pause

10h15 – Florian Aumond, Maître de conférences, Université de Poitiers : L'instauration d'un coimperium sur les îles françaises disputées et inhabitées (îles Éparses, Hunter et Matthews : dénouer les différends internationaux sans perturber l'organisation territoriale de la République

10h25 – Didier Destouches, Maître de conférences, Université des Antilles : La différenciation outre-mer et la nature juridique de l'État. Perspectives historiques

10h35 – Débat – Pause

10h50 – Carine David, Professeur, Université Aix-Marseille : Les Outre-mer, entre micro-constitutionnalisme et néo-constitutionnalisme

11h00 – Samuel Turi, Doctorant, Université de Lille : Le principe constitutionnel d'indivisibilité de la République au défi de la décolonisation du droit : quelques réflexions sur « l'État impérial » à partir de l'actualité des outre-mer françaises

11h10 – Débat – Pause

11h25 – Mélissandre Talon, Docteur, Université de Montpellier : Accord de Bougival : les mots ont-ils toujours un sens ? Le droit constitutionnel à l'épreuve de l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie

11h35 – Sacha Renault, Doctorant, Université de Strasbourg : Où se trouve le territoire colonial ? Approche constitutionnelle

11h45 – Débat

12h – Fin des travaux

ATELIER N° 5

Constitution, technologies et intelligence artificielle

Salle 11 (bâtiment E10)

Responsables : **Rym Fassi-Fihri**, MCF, Université de Limoges, **Elsa Kohlhauser**, MCF, Université de La Rochelle et **Pauline Türk**, PR, Université de Nice.

Jeudi après-midi

NUMERIQUE, DEMOCRATIE ET ÉTAT DE DROIT

15h30 – Table ronde 1 – Quels enjeux pour la liberté d’expression et son effectivité ?

15h40 – Yaodia **SENOU DUMARTIN**, Docteure en droit public, Université de Bordeaux, Les « ingérences numériques » : la démocratie à l’épreuve de la désinformation

15h50 – Unisse **MOUYECKET**, Etudiante M2 Droit algorithmique, Université Côte d’azur, La haine en ligne : les enjeux de la lutte contre le masculinisme

16h – Christina **KOUMPLI**, MCF, Université d’Avignon, Compliance et Constitution: Mesurer les risques d’une « not compliant compliance » dans le droit du numérique

16h10 – Débats – Pause

16h40 – Table ronde 2 – Quelles garanties pour quelles libertés ?

16h40 – Clothilde **COMBES**, Docteur en droit public, Enseignante contractuelle, Université d’Avignon, République sociale et République numérique Analyse d’une possible incompatibilité

16h50 – Lara **DE GOÉS CAVALCANTI MAGALHÃES**, Etudiante M2 Droit algorithmique, Université Côte d’azur, Les droits et libertés numériques en Amérique latine: analyse comparative des cadres juridiques et de leur effectivité.

17h – Fridolin Joël **NTEUK**, Maître assistant, Université de Douala, «L’an-crage constitutionnel des droits numériques et de l’intelligence artificielle en Afrique : entre impératif de souveraineté, de justice sociale et d’Etat de droit»

17h10 – Débats

Vendredi après-midi

14h – Nefeli **LEFKOPOULOU**, Post-doctorante, Université Aix-Marseille, Le Conseil de surveillance de Meta : une mimésis du juge constitutionnel ?

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET LE DROIT CONSTITUTIONNEL

14h15 – Table ronde 1 – Quels défis l'IA pose-t-elle au droit constitutionnel ?

14h15 – Marc GUERINI, PR, Université Côte d'azur, L'intelligence artificielle générative et la recherche constitutionnelle

14h30 – Théotime BORNET, Doctorant, Université Bordeaux, Robot-journalisme : l'IA générative menace-t-elle le droit à l'information ?

14h40 – Clara GALLO, Etudiante M2, Université de Grenoble, IA et campagnes électorales

14h50 – Débats – pause

15h20 – Table ronde 2 – L'IA peut-elle être au service du droit constitutionnel ?

15h20 – Romain RAMBAUD, PR, Université de Grenoble, et **Fang ZHAO**, docteur en linguistique computationnelle, Intelligence artificielle et jurisprudence constitutionnelle : le traitement automatique des langues au service de la compréhension et de la prévision du contentieux électoral devant le Conseil constitutionnel

15h40 – Lou IOHNER, Etudiante M2, Université Grenoble Alpes, Le rôle de l'intelligence artificielle générative dans l'élaboration de la loi

16h – Tao HOEFFNER, Doctorant, Université Côte d'Azur, Les discours sur la Constitution et l'intelligence artificielle

16h10 – Débats

17H – ENTRE IMPERATIFS SECURITAIRES ET EVOLUTIONS CONCEPTUELLES

- **Table ronde 1 – Le Conseil constitutionnel face aux enjeux sécuritaires**

17h10 – Noémie VERON, MCF, Université de Lille , De la surveillance de masse à l'intrusion massive, le Conseil constitutionnel en proie aux nouvelles technologies de la surveillance

17h20 – Lilian DAILLY, MCF, Université de Poitiers, Le droit constitutionnel à l'épreuve des nouvelles technologies du renseignement

17h30 – Robin MEDARD INGHILTERRA, PR, Université du Littoral – Côte d'opale, L'évidente constitutionnalité de la vidéoprotection automatisée : entre amaurose et faux-semblants

17H45 – Débats – Pause

- **Table ronde 2 – Vers de nouveaux concepts constitutionnels à l'ère numérique ?**

18h – Raphaël DECHAUX, MCF, Université de Lorraine, Pour en finir avec la «souveraineté numérique»

18h10 – Maria Francesca DE TULLIO, MCF, Université de Naples, La géopolitique des big data dans le régime des télécommunications de l'UE : droit de la concurrence et autodétermination informationnelle

18h20 – Débats

ATELIER N° 6

Renouvellement de la pensée, des concepts et de l'enseignement

Amphi Couvrat (bâtiment E10)

Responsables : **Hugo Avenire** (Maître de conférences à l'Université de Poitiers), **Audrey Bachert** (Maîtresse de conférences à l'Université d'Aix-en-Provence) et **Véronique Champeil-Desplats** (Professeure à l'Université de Nanterre).

Judi après-midi

15h30-17h30 – AUTEURS ET SAVOIRS MECONNUS

- **PANEL : Augustin Berthout**, Docteur, Université de Montpellier ; **Alexis Blouet**, Maître de conférences Université Aix-Marseille, **Michael Koskas**, Maître de conférences, Paris-Nanterre ; **Alice Mauras**, Maître de conférences Université de Lorraine: Droit constitutionnel et faits socio-politiques : Discussion à partir d'auteurs méconnus
- **PANEL : Thomas Acar**, Maître de conférences, Université de Bordeaux, **Matthieu Gaye-Palettes**, Maître de conférences, Université de Rouen, **Antonin Gelblat**, Maître de conférences, Université de Rouen: Les savoirs profanes sur le droit constitutionnel
- **Philippe Blacher**, Professeur, Université Lyon III : **Émile Giraud**, Le pouvoir exécutif dans les démocraties en Amérique et en Europe

Vendredi matin

NOUVELLES METHODES ET INTERDISCIPLINARITE

9h

- **Sacha Sydoryk**, Maître de conférences, Université de Picardie et **Adrièle Jestin**, Doctorante, Université de Picardie: Mesurer le constitutionnalisme, ou le piège épistémologique de l'objectivité des indicateurs empiriques
- **Camille Bordère**, Maître de conférences, Université de Caen et **Marie Padilla**, Maître de conférences, Université de Bordeaux : Le champ comparé est un champ de bataille. Les identités conflictuelles du droit constitutionnel comparé

10h – PANEL : **Camille Barbe**, Doctorante, Université de Bordeaux, **Anna Maria Lecis Cocco Ortu**, Maître de conférences, Science po Bordeaux, **Marie Padilla**, Maître de conférences, Université de Bordeaux : Être dou-blement positionnée : Pour un renouveau des études constitutionnelles comparatives sous le prisme du genre

11h

- **Pauline Trouillard**, Docteur, CNRS : Le mouvement Law and Political Economy et le droit français
- **Shani Sayedoff**, Docteur, Université Paris II : Le droit n'est pas qu'un langage : réflexions sur les limites de l'interdisciplinarité entre droit et linguistique

Vendredi après-midi

NOUVEAUX OBJETS, NOUVELLES APPROCHES

14h

- **Jérôme Prevost Gella & Thibaud Mulier**, Maîtres de conférences, Université Nanterre : La résistance du paradigme de souveraineté en question. Pour une modélisation en arborescence du concept
- **Geoffrey Fillet**, Docteur, Université de Tours : Réflexions méthodologiques relatives à la science du droit constitutionnel à l'aune de la notion de « convention »
- **Sofia Le Helloco**, Doctorante, Université Lyon III : Retour vers le futur des lois « mémorielles ». Réflexions sur la reconnaissance des préjudices historiques liés au genre et à l'orientation sexuelle

15h

- **Diego Delgado**, Doctorant, Université de Cergy : Pour en finir avec les « théories » en droit constitutionnel, la place aux justifications ?
- **Marc Piton**, Docteur, Université de Créteil : L'analyse économique de la norme constitutionnelle serait-elle anticonstitutionnelle ?
- **Pierre Chadeaux**, Doctorant, Université Paris II : Le conséquentialisme constitutionnel

16h

- **Etienne Piaget**, Doctorant, Université Aix-Marseille : L'approche relationnelle des droits. Illustration en matière environnementale
- **Jérôme De Stefano**, Docteur, Université Paris II : Intégrer la pluralité dans l'unité constitutionnelle. Aperçus de l'institutionnalisme chez Santi Romano
- **Régis Ponsard**, Professeur, Université de Reims : Penser ou appartenir. L'apport de l'analyse juridique pluridimensionnelle du droit au renouvellement de la formation juridique

17h – L'interprétation, stop ou encore ?

PANEL : **Xavier Bioy**, Professeur, Université Toulouse Capitole, **Véronique Champeil-Desplats**, Professeur, Université Nanterre, **Xavier Magnon**, Professeur, Université Aix-Marseille, **David Mongoin**, Professeur, Université Lyon III: Peut-on proposer une interprétation objective des énoncés normatifs ? Une « science » du droit est-elle possible ?

18h30 – Fin des travaux

ATELIER N° 7

Finances publiques et droit constitutionnel économique

Salle 14 (bâtiment E 10)

Responsables : **Mathieu Carpentier** (Professeur à l'Université de Toulouse 1), **Emilien Quinart** (Professeur à l'Université de Strasbourg) et **Basile Ridard** (Maître de conférences à l'Université de Lille).

Jeudi après-midi

FINANCES LOCALES

15h30 – Mor Thiam, Doctorant, Université de Poitiers : L'autonomie financière locale à l'épreuve de la contribution au redressement des comptes publics : de la nécessité d'un effort partagé à l'impératif d'une différenciation équitable

15h40 – Etienne Deval, Doctorant, Université de Bordeaux : Les limites de l'autonomie financière des collectivités : la compétence GEMAPI, un cas d'école

15h50 – Discussion

DROIT CONSTITUTIONNEL DE L'ECONOMIE ET DU TRAVAIL

16h10 – Abraham Le Guen, Doctorant, Université Paris I : L'État, l'entreprise et la société : vers un renouvellement du relationnel constitutionnel

16h20 – Clément Gaubard, Doctorant, Université Paris Cité : Convention collective et théorie de l'État

16h30 – Discussion

DROIT CONSTITUTIONNEL FISCAL

16h50 – Lara Tartour, Docteure, Université Paris I : Affectation de taxes à des « tiers » et principes constitutionnels : plaidoyer pour les taxes affectées

17h00 – Victor Fouquet, Docteur, Université Paris I : La « taxe Zucman » à l'épreuve du principe constitutionnel de non-confiscation fiscale

17h10 – Discussion

17h30 – Fin des travaux

Vendredi matin

CONSENTEMENT A L'IMPOT ET PROCEDURES CONSTITUTIONNELLES

9h00 – Pierre-Antoine Lalande, Docteur, Paris II: Le recours au référendum en matière fiscale et budgétaire : quels enjeux constitutionnels du consentement direct à l'impôt ?

9h10 – **Lauren Silbermann**, Docteur, Université Créteil et **Léna Miljkovic**, Doctorante, Université de Créteil : L'équilibre délicat entre l'ordonnance budgétaire et le principe du consentement à l'impôt

9h25 – Discussion

LOIS FINANCIERES

9h45 – **Yoan Antonio**, Doctorant, Université de Nantes: Quelle place pour les droits fondamentaux dans le budget de l'État ?

9h55 – **Jérémy Lemaître**, Doctorant, Université de Montpellier : L'impact de la loi contestée sur la jurisprudence sociale du Conseil constitutionnel : l'exemple des lois de financement de la sécurité sociale

10h05 – **Messaoud Saoudi**, Maître de conférences, Lyon III : Pluriannualité des lois de financement de la sécurité sociale : un principe constitutionnel en devenir ?

10h15 – Discussion

10h45 – Pause

FINANCES PUBLIQUES ET CRISES

11h05 – **Anouck Laüt**, Docteur, Université de Nice : La fonction du Parlement financier en temps de crise

11h15 – **Long Christ Papy Nkouayep**, Agrégé SJPEG, Yaoundé : Constitution et Finances publiques dans les États post-transition. Étude à partir de l'Afrique centrale

11h25 – Discussion

11h45 – Fin des travaux

ATELIER N° 8

Mutations institutionnelles des systèmes politiques

Amphi Hardoin (bâtiment E9)

Responsables : **Jean-Philippe Derosier** (Professeur, Université de Lille), **Ariane Vidal-Naquet** (Professeur, Université Aix-Marseille), **Romain Vincent** (Maître de conférences, Université de Poitiers)

Vendredi matin

9H – LES TRANSFORMATIONS CONSTITUTIONNELLES

- **Lorenzo Garcia**, Doctorant, Université de Montpellier : Améliorer la constitution : une tentative de maîtrise des mutations institutionnelles
- **Frédéric Dylbaitys**, Doctorant, Université Paris I : L'essor d'un constitutionnalisme sécuritaire sur le continent américain
- **Jonas Tshibayi Ntumba**, Doctorant, Université de Strasbourg : Les gouvernements intermédiaires : l'impensé constitutionnel du régime parlementaire
- **Marcia Chevrier**, Docteur en droit, Université Paris II: La nature juridique des mutations institutionnelles sous la Ve République

9h45 – Discussion

9h55 – Débats

10h40 – Pause

10H55 – L'EXERCICE DU MANDAT

- **Arthur Braun**, Maître de conférences, Université catholique de Lyon : Gouverner sans horizon de réélection : non-renouvelabilité du mandat présidentiel et dynamiques institutionnelles en droit comparé
- **Camilla Yselsa Feliz De La Cruz**, Doctorante, Université de Lille : L'administration électorale et le système politique en France et en Espagne : entre adaptations et résistance
- **Jean-François Gautier**, Doctorant, Université Lyon III : Une tentative de typologie de l'utilisation des réseaux sociaux par les députés : l'exemple de TikTok

11h30 – Discussion

11h40 – Débats

12h15 – Pause déjeuner

Vendredi Après-midi

14H – LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- **Romain Aubert**, Doctorant, Université Paris I : Démocratiser l'institution, institutionnaliser la démocratie : la conversion participative du Conseil économique social et environnemental

- **Maxime Million**, Doctorant, Université de Bordeaux : Des assemblées « citoyennes » ? De l'étiquette au concept : vers une citoyenneté délibérative

14h25 – Discussion

14h35 – Débats

14h55 – Pause

15H10 – LA VE REPUBLIQUE EN CRISE

- **Luc Dord**, Doctorant, Université Aix-Marseille : La XVII^e législature : l'Assemblée nationale face au défi de la disparition de la majorité

- **Camille Righetti**, Docteure, Université de Lille : La fin du fait majoritaire comme révélateur du contrôle parlementaire : mutations d'une fonction constitutionnelle à l'épreuve des transformations politiques contemporaines

- **Yann Saccucci**, Maître de conférences, Université catholique de Lyon : Le macronisme constitutionnel, un chagrin d'amour ?

15h45 – Discussion

16h00 – Débats

16h45 – Pause

17H – LA VE REPUBLIQUE EN CRISE (suite)

- **Emma Rabita**, Doctorante, Université de Lille : « $38 + 49.3 = 16$ bis » ? Retour sur une équation constitutionnelle incertaine

- **Léo Descamps**, Doctorant, Université de Lille : La motion de censure constructive ou la recherche d'un mécanisme de stabilité à rebours de la V^e République

- **Giulia Sulpizi**, Doctorante, Université Paris nord : Instabilité française, stabilité italienne. Paradoxe et novation du parlementarisme

17h35 – Discussion

17h45 – Débats

18h30 – Fin des travaux

